



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# *Bulletin officiel*

Travail

Emploi

Formation professionnelle

N° 13

30 novembre 2022

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** : FRANCIS LE GALLOU, DIRECTEUR DES FINANCES, DES ACHATS ET DES SERVICES  
**RÉDACTEUR EN CHEF** : PATRICE LORIOT, ADJOINT À LA SOUS-DIRECTRICE DES SERVICES GÉNÉRAUX ET DE L'IMMOBILIER

**RÉALISATION** : SGMCAS - DFAS - BUREAU DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

14 AVENUE DUQUESNE - 75350 PARIS 07 SP - MÉL. : [DFAS-SGI-DOC-BO@SG.SOCIAL.GOUV.FR](mailto:DFAS-SGI-DOC-BO@SG.SOCIAL.GOUV.FR)





























Article 2

Madame Anne SIPP est désignée vice-présidente, chargée de remplacer le président en cas d'empêchement.

Article 3

Le jury désigné à l'article 1<sup>er</sup> procède à la délibération finale.

Article 4

La directrice des ressources humaines au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 21 novembre 2022.

Pour le ministre et par délégation :  
Le chef du département de la gestion prévisionnelle  
des emplois et des compétences, filières métiers  
et formation,  
Olivier MORIETTE

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion  
Ministère de la santé et de la prévention

**Arrêté du 24 novembre 2022 allouant une subvention à l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) dans le cadre de la convention de financement du projet « WIFI EPIDE »**

NOR : MTRZ2230759A

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et le ministre de la santé et de la prévention,

Vu la Convention de délégation de gestion du 22 janvier 2021 entre la Direction interministérielle du numérique et la Direction du numérique des ministères sociaux relative à la gestion de crédits du programme 363 « Fonds innovation et transformations numériques » ;

Vu la convention de financement de projet du 16 juin 2022 conclue entre la Direction interministérielle du numérique, l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) et la Direction du numérique des ministères sociaux,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

Il est alloué à l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) une subvention de deux cent cinquante-trois mille quatre cent neuf euros (253 409 €) en autorisations d'engagement pour la réalisation du projet susvisé « WIFI EPIDE ».

Article 2

Conformément au point 3 de cette convention de financement de projet « WIFI EPIDE », cette subvention fera l'objet d'un versement unique de deux cent cinquante-trois mille quatre cent neuf euros (253 409 €) en 2022

Article 3

La dépense est imputée sur le programme 363 « Fonds innovation et transformation numériques » - Unité opérationnelle « 12-363-DNUM-CSOC » - Domaine Fonctionnel (Action) : 0363-04.

Article 4

Le versement de l'État est effectué sur le compte de l'EPIDE.

BIC : TRPUFRP1XXX

IBAN : FR7610071780000000100608860

Article 5

Les ordonnateurs de la dépense sont le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et le ministre de la santé et de la prévention. Le comptable assignataire chargé du paiement est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) auprès des ministères sociaux.



## Article 6

La directrice du numérique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 24 novembre 2022.

Pour les ministres et par délégation :  
La cheffe de service, adjointe à la directrice  
du numérique,  
Nathalie CUVILLIER

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion  
Ministère de la santé et de la prévention

**Arrêté du 24 novembre 2022 allouant une subvention à l'Établissement public  
pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) dans le cadre de la convention  
de financement du projet « NAME 2.0 »**

NOR : MTRZ2230760A

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et le ministre de la santé et de la prévention,

Vu la Convention de délégation de gestion du 22 janvier 2021 entre la Direction interministérielle du numérique et la Direction du numérique des ministères sociaux relative à la gestion de crédits du programme 363 « Fonds innovation et transformations numériques » ;

Vu la convention de financement de projet du 24 juin 2022 conclue entre la Direction interministérielle du numérique, l'Établissement public pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) et la Direction du numérique des ministères sociaux,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

Il est alloué à l'Établissement public pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) une subvention de deux cent dix-huit mille deux cent cinquante euros (218 250 €) en autorisations d'engagement pour la réalisation du projet susvisé « NAME 2.0 ».

Article 2

Conformément au point 3 de cette convention de financement de projet « NAME 2.0 », cette subvention fera l'objet d'un versement unique de deux cent dix-huit mille deux cent cinquante euros (218 250 €) en 2022.

Article 3

La dépense est imputée sur le programme 363 « Fonds innovation et transformation numériques » - Unité opérationnelle « 12-363-DNUM-CSOC » - Domaine Fonctionnel (Action) : 0363-04.

Article 4

Le versement de l'État est effectué sur le compte de l'EPIDE.

BIC : TRPUFRP1XXX

IBAN : FR7610071780000000100608860

Article 5

Les ordonnateurs de la dépense sont le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et le ministre de la santé et de la prévention. Le comptable assignataire chargé du paiement est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) auprès des ministères sociaux.

## Article 6

La directrice du numérique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 24 novembre 2022.

Pour les ministres et par délégation :  
La cheffe de service, adjointe à la directrice  
du numérique,  
Nathalie CUVILLIER